



## **Demande d'exploitation d'un stand au marché couvert- Stand n°1**

Adresse : Les halles le Volontaire, 2b rue de la Xavée 88200 REMIREMONT

Superficie du stand : 57.5 m<sup>2</sup> décomposé ainsi :

- 26 m<sup>2</sup> d'espace de vente,
- 23 m<sup>2</sup> : zone pour chambre froide,
- 2.75 m<sup>2</sup> : local poubelle,
- 5.75 m<sup>2</sup> : local de stockage.

Redevance d'occupation et charges locatives :

- redevance de 5€ par m<sup>2</sup> et par mois (surface totale du stand soit 57.5 m<sup>2</sup>).
- participation forfaitaire aux charges fixée à hauteur de 35% des charges de fonctionnement suivantes :
  - \* vérification des installations thermiques,
  - \* vérification des installations frigorifiques,
  - \* dépenses en gaz,
  - \* dépenses en électricité,
  - \* dépenses en eau.

Montant mensuel de cette participation forfaitaire : 118.65 € (tarif juillet 2025). Cette participation aux charges de fonctionnement fera l'objet d'une révision calculée chaque année à la date anniversaire de la convention sur la base du dernier indice INSEE connu des prix à la consommation INSEE n°001759970.

### **Horaires d'ouverture obligatoires:**

Les mardis et jeudis de 08 h. 00 à 12 h. 30.

Les vendredis et samedis de 08 h. 00 à 18 h. 00.

**Dossier à remplir à partir de la page suivante**

### 1. **CANDIDAT :**

Nom, prénom : ...

Adresse : ...

Téléphone(s) : ...

E-Mail : ...

Années d'expérience dans le métier : ...

Références dans le métier : ...

Situation actuelle (salarié, entrepreneur, sans emploi, autres) : ...

### 2. **PERSONNE MORALE :**

Domaine d'activité : ...

Dénomination de la société : ...

Statut juridique : SA  SAS  SARL  EURL  Autres :

Siège social : ...

Numéro de SIRET : ...

Date de création : ...

Avez-vous un lieu de vente actuellement, y compris au marché communal (nom de l'enseigne et adresse) : ...

### 3. **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**

- . Être une personne physique majeure ou une personne morale légalement constituée.
- . Être de nationalité française, ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, ou être en situation régulière sur le territoire français.
- . Être immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) pour l'activité envisagée.
- . Être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

. Ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales pour des infractions portant atteinte à la probité, à l'hygiène ou à la sécurité alimentaire.

#### 4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants, pondérés comme indiqué :

<b>Critère :</b>	<b>Description</b>	<b>Pondération</b>
Qualité et variété des produits	Qualité, diversité et origine (circuits courts préférés) des denrées proposées	Elevée (35%)
Expérience et qualifications professionnelles	Expérience avérée dans la production et/ou la vente	Élevée (30%)
Hygiène et sécurité alimentaire	Respect des réglementations en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire	Moyenne (10%)
Diversité des stands	Avoir une diversité dans les stands des halles	Moyenne (25%)

#### 5. VOTRE PROJET POUR CE STAND :

Vous ou votre entreprise êtes accompagnés :  oui  non  
Par qui ? ...

Envisagez-vous des travaux ou aménagements spécifiques pour exercer votre activité dans ce stand ?  oui  non

Quels types de travaux souhaitez-vous entreprendre (après accord des services compétents) ?  
...

Quels seront les produits proposés aux usagers ? ...

Quels types d'actions de communication envisagez-vous pour l'ouverture de votre commerce ? ...

Envisagez-vous de créer des emplois ?  
 oui  non

Si oui, combien

La date de début d'activité que vous souhaitez ...

## **6. PIECES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A VOTRE DEMANDE INITIALE**

Attestation(s) d'assurance(s) RC professionnelle

- . Copie de la carte d'identité
- . Copie des statuts de la société le cas échéant
- . Extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis)
- . RIB
- . Carte de commerçant (ou CERFA 13984)
- . Photographies et/ou descriptif des produits proposés

L'attribution d'un emplacement constitue un acte administratif du Maire (ou de son représentant) qui confère un droit personnel d'occupation du domaine public. Ce droit personnel d'occupation est conféré à titre précaire et révocable, il ne constitue aucunement un droit de propriété foncier, corporel ou incorporel.

Le commerçant qui verra sa candidature retenue devra fournir annuellement les documents réglementaires justifiant de son activité (Kbis ou SIREN de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, assurance couvrant le mobilier matériel et marchandises contre les risques incendies, dommages causés par l'électricité, dégâts des eaux, ... carte de commerçant, cerfa 13984 le cas échéant, attestation MSA le cas échéant).

Fait à REMIREMONT Le : ..... Signature : ...